

1.5 Question de M. André Antoine, intitulée «Raisons de l'absence de gouvernements communs avec la Wallonie et/ou Bruxelles»

1.6 Question de M. André Antoine, intitulée «Pauvreté des accords de coopération entre le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses homologues régionaux»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. André Antoine (Les Engagés). – La Communauté française est devenue la Fédération Wallonie-Bruxelles, de quoi espérer pour nos concitoyens une alliance de projets ou une synergie des ressources financières devenues si rares au sein des trois gouvernements du sud de notre pays. Par le passé, il y avait toujours au moins un ministre dit à double casquette. À mon époque, il y avait même un *kern* commun entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles; quatre ministres constituaient alors le socle des deux gouvernements.

Aujourd'hui, les rencontres entre excellences communautaires et régionales sont devenues rarissimes, sinon inexistantes. Pourtant, les majorités sont globalement les mêmes, hormis à Bruxelles avec un parti politique différent. Tout cela devrait participer à un environnement favorable à ce type de rencontres intragouvernementales. Vous-même, Monsieur le Ministre-Président, lorsque vous étiez ministre wallon de l'Emploi et de l'Économie, vous aviez imaginé, avec notre collègue Alda Greoli, des relations renforcées entre les deux institutions pour mieux gérer certaines compétences et renforcer, au passage, une action commune au bénéfice de nos concitoyens parfois perdus dans les méandres institutionnels francophones, wallons et bruxellois.

La situation semble avoir empiré, car, aujourd'hui, nous avons même le sentiment qu'une «Ligne verte» comme à Chypre – plutôt qu'un «Mur de Berlin», qui n'existe plus – s'est érigée entre vous, Elio Di Rupo et Rudi Vervoort. C'est donc l'occasion pour nous de vous interroger sur le nombre de réunions conjointes tenues à ce jour entre votre gouvernement et les autres exécutifs régionaux, leurs dates et les menus des discussions. Quelles décisions concrètes sont-elles sorties de ces rencontres intragouvernementales entre majorités quasiment similaires?

Comment expliquez-vous la pauvreté, que je viens de dénoncer, des contacts politiques? Quelles sont les responsabilités politiques partagées ou singulières? Certains de ces trois gouvernements, voire les trois, ne le souhaitent-ils pas? Pourtant, les occasions n'ont pas manqué; je pense singulièrement au Plan pour la relance et la résilience (PRR) grâce auquel des moyens ont été dévolus à tous les gouvernements et à propos duquel Elio Di Rupo vous avait interpellé pour que vous vous montriez solidaire de la réduction de quelque 24 % des crédits wallons. À ses yeux, l'urgence était plus fondamentale pour ce PRR que pour les autres plans présentés par ses homologues.

Monsieur le Ministre-Président, quelles solutions politiques ou quels remèdes institutionnels avancez-vous pour asseoir et consolider le concept de fédération et la mise en commun de compétences ou ressources financières, que ce soit pour la réussite de l’alternance ou la gestion de la dette?

Concernant le deuxième volet de cette démarche de consolidation des gouvernements dans le sud du pays, je déplore, outre l’absence de réunions conjointes des gouvernements, le manque de contacts féconds des ministres ou administrations communautaires avec leurs homologues régionaux durant la présente législature. Les sujets de collaboration n’ont pourtant pas manqué.

Bien sûr, vous évoquerez la réussite du Plan «Équilibre» entre le Service public de Wallonie (SPW) et l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) pour la création de places d’accueil ou encore, plus récemment, la problématique de l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) avec un décret et un guide communs. Ces exemples restent toutefois exceptionnels et cachent en réalité la vacuité des accords de coopération et des actions communes déployées par les différents gouvernements.

Tous vos ministres, vous y compris, auraient pu et même dû collaborer avec certains de leurs homologues régionaux. Par exemple, vous êtes chargé des relations internationales en Fédération Wallonie-Bruxelles et M. Di Rupo l’est au niveau régional. Je ne vous ai cependant pas vus adopter des démarches communes, que ce soit pour défendre la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Région wallonne face à l’autorité fédérale dans certains dossiers – par exemple, celui relatif à la taxation du patrimoine du monde associatif – ou pour essayer de développer des politiques plus cohérentes et mieux coordonnées entre les différents gouvernements.

Les projets qui auraient pu bénéficier d’une belle collaboration ne manquent pas. Pensons par exemple au centre sportif de haut niveau: Adrien Dolimont est chargé des infrastructures sportives et vous du sport. Ayant sous votre responsabilité les athlètes et les disciplines pratiquées, il me semble que votre avis aurait dû être prépondérant.

Au moment où je vous parle, Frédéric Daerden est en train de plaider l’abandon de la Cellule d’informations financières (CIF) en Région wallonne et, plus grave encore, de se détourner du nouveau Centre stratégique d’expertise fiscale, financière et budgétaire (CeSEFFB) que M. Dolimont est en train de créer. Le ministre Daerden indique qu’il va recruter de nouveaux agents pour gérer la correspondance avec l’Institut des comptes nationaux (ICN). Nous allons donc doubler des dépenses alors que des agents existent et qu’il va falloir les réorienter du côté wallon. Il y a de quoi y perdre son latin. C’est la même chose pour la gestion de la dette. Auparavant, il y avait un Conseil commun du trésor. Depuis, tout a volé en éclats. Chacun sa dette et Dieu pour tous!

J'évoque le développement de l'esprit d'entreprendre. Vous avez été ministre de l'Économie. Vous savez combien l'économie wallonne dépense pour développer un esprit d'entreprendre. Cependant, ce n'est le cas que dans quelques écoles, car il n'y a pas de cadre ni d'accord de coopération entre, d'une part, la Fédération Wallonie-Bruxelles et, d'autre part, la Région wallonne et plus précisément aujourd'hui le groupe Wallonie Entreprendre (WE).

Je ne retourne pas le couteau dans la plaie avec les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et les instituts de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME). Alors qu'en France, grâce à Emmanuel Macron, le nombre d'apprenants a été multiplié par quatre et que celui des 800 000 stages d'éducation par le travail a été dépassé, nous ne sommes nulle part!

Je songe aussi au financement des secondes rhétos. Ces dernières participent à l'épanouissement culturel et à l'apprentissage linguistique. Pour elles aussi, il serait possible de marier la Communauté et la Région. Je pourrais continuer de la sorte à l'infini. Le patrimoine immobilier est géré par la Région wallonne, tandis que le patrimoine mobilier l'est par la Fédération Wallonie-Bruxelles. On fait donc des décrets chacun de son côté, sans qu'il y ait une politique commune, si ce n'est l'annonce que la compétence pourrait être régionalisée prochainement.

Enfin, j'en viens à la juste indexation et à la dérive barémique pour les aides à la promotion de l'emploi (APE). Vous connaissez bien le sujet, car vous en avez eu la gestion. On ne peut pas dire que cette indexation fut complète ces dernières années.

Par conséquent, les domaines de compétences où la coopération est possible ne manquent pas. L'attente de nos concitoyens ou des institutions, services et associations est énorme. Or nous sommes dans une position qui n'est pas satisfaisante. Elle est à ce point peu satisfaisante que, d'après ce qui m'a été rapporté, les présidents de trois partis se sont réunis quelque part avec des couteaux et des scalpels pour dépiauter la Fédération Wallonie-Bruxelles, considérant que, de toute façon, cette institution n'avait plus guère d'intérêt, hormis pour quelques compétences. On voit que l'institution n'a pas suffisamment pris racine dans le terreau régional. À cet égard, je salue votre évolution et je ne dis pas que vous avez renié vos racines régionales. En tant que ministre-président, vous avez certes trouvé le moyen de coordonner les politiques à l'échelle francophone, mais peut-être aurait-il fallu cultiver ces racines pour qu'elles s'étendent à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pourquoi n'avez-vous pas eu davantage recours à la concertation? Pourquoi tant d'accords de coopération n'ont-ils pas abouti? Il faut cesser de se renvoyer la balle. Parce que le projet de décret sur les co-accueillants ne le prévoyait pas, nous avons dû batailler auprès de la ministre De Bue pour obtenir les amende-

ments que souhaitait la ministre Linard. J'ai parfois le sentiment que les différents ministres ne parlent pas la même langue. En tout état de cause, même si les majorités gouvernementales des deux entités sont les mêmes, les politiques sont différentes et ne débouchent pas sur un foisonnement d'accords. Comment contourner ce «Mur de Berlin», cette «Ligne verte», et renforcer la cohésion de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La position est-elle satisfaisante? Nos structures et les politiques publiques que nous menons dans l'espace francophone sont-elles suffisamment efficaces et efficaces, selon les moyens publics investis? Je pense que non.

Il y a un problème de finances publiques que nous ne devons pas ignorer. Les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas bonnes, mais elles ne sont pas mieux au niveau fédéral ou régional, comme pour la Région de Bruxelles-Capitale, dont les finances sont bien pires.

Monsieur le Député, vous mentionnez la note de trois présidents de parti. Je vous renvoie donc à mes déclarations à l'occasion de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je tente d'être cohérent au sein de mon parti.

L'efficacité ne doit pas être calculée sur la base du nombre d'accords de coopération ou de réunions communes, pour autant que des concertations aient lieu; or elles existent. Sur le plan international, par exemple, il existe d'innombrables accords de coopération, mais ces derniers ne sont pas appliqués. Par contre, d'importantes synergies sur les plans académique ou culturel voient le jour, même sans l'existence d'un accord de coopération. Il s'agit avant tout d'une volonté de travailler ensemble.

Dans la sphère politique, certains ont peut-être fait une croix sur le lien indispensable entre la Wallonie et Bruxelles, mais ce n'est pas mon cas. Je suis le ministre-président de tous les francophones et je suis convaincu qu'il faut maintenir un lien fort entre les Wallons et les Bruxellois.

J'ai été en contact permanent avec mes homologues. Depuis le début de l'actuelle législature, nous avons connu plusieurs crises, dont la crise sanitaire, qui a engendré des contacts rapprochés et constants tant entre nous qu'avec le gouvernement fédéral. Nous avons par ailleurs débloqué le dossier historique des numéros INAMI, faisant preuve de la collaboration dont nous parlons.

Vous parlez de l'appel à projets du Plan de relance européen concernant les infrastructures. Nous sommes en contact permanent avec Adrien Dolimont. Il y a peut-être eu des contacts difficiles entre ministres, mais, durant l'actuelle législature, nous travaillons en parfaite symbiose.

Vous citez des exemples relatifs au patrimoine matériel et au patrimoine immatériel. C'est évidemment une absurdité d'avoir des compétences différentes. Beaucoup d'exemples peuvent être pris pour illustrer ce propos. Je vous rejoins sur beaucoup de points, mais pas quand vous dites que la note des trois présidents de parti «dépiaute» la Fédération Wallonie-Bruxelles. Même s'il y a eu des courants visant à régionaliser toutes les compétences, j'ai plutôt une lecture selon laquelle on affirme l'utilité et le maintien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le problème que nous avons depuis plusieurs années est que chacun veut garder son périmètre de compétences. Ça ne va pas. À un moment donné, nous devons être ouverts à la discussion. Si on me démontre demain par A+B que nous serons plus efficaces si nous transférons des compétences vers les Régions, je dirai oui tout de suite. C'est toutefois beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît. Il convient d'être ouvert à la discussion.

De plus, vous abordez le sujet essentiel de la formation en alternance. Je rappelle – ce n'est pas une critique – que, dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, on avait laissé ce volet de côté avec la volonté d'y revenir ultérieurement. Même s'il n'y aura pas de texte durant cette législature-ci, nous aurons établi une feuille de route bien détaillée. Peu importe les partis qui seront autour de la table demain dans les entités fédérées, il conviendra de discuter des options claires, de déterminer ce que telle option entraîne, de parler des décrets qu'il faudra voter et de voir comment avancer dans le processus.

Le travail d'Agir pour l'enseignement sur la formation en alternance a été remarquable, comme dans d'autres secteurs. Les acteurs de l'enseignement de promotion sociale ont réalisé un travail de photographie de la situation. Aujourd'hui, ils vont au-delà puisqu'ils sont en train de travailler sur des options possibles. Outre le fait de travailler ensemble, avec différents gouvernements et politiques, il convient également de changer les mentalités et la culture.

Prenons le cas de la formation en alternance. Si le monde de l'école reste aussi fermé à cette dernière, nous ne réussirons jamais. La formation en alternance existe depuis un certain nombre d'années en Communauté germanophone, en Allemagne, en Suisse et dans d'autres pays. L'exemple de la France démontre qu'en adoptant des mesures fortes, il est possible d'augmenter significativement et rapidement le nombre de stages en entreprise. Pour cela, il faut néanmoins changer la culture politique et les mentalités des responsables des différents secteurs.

Le débat est passionnant et je vous rejoins sur un certain nombre de points. Vous avez dit qu'il fallait préparer l'avenir. Je suis déterminé à y travailler, sans tabou et en cassant très clairement les codes. C'est la seule manière d'aboutir.

Je tiens à vous rassurer: nous avons un accord de coopération avec la Commission communautaire française (COCOF) et un autre avec la Région wallonne. Nous sommes en contact permanent avec les Régions.

Il est évident qu'à un moment donné, nous devons accepter de perdre des prérogatives et de déléguer certaines de nos compétences à quelqu'un d'autre. J'ai dit que régionaliser le sport n'aurait aucun sens, bien au contraire. Il serait préférable que la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne en charge l'ensemble des infrastructures sportives.

Nous devons travailler, dans l'espace francophone, avec l'objectif d'être plus lisibles, plus performants et plus efficaces. Nous devons faire en sorte d'utiliser les moyens publics disponibles pour continuer à être performants, voire pour augmenter encore l'efficacité de nos politiques. Chacun peut penser ce qu'il veut du Pacte pour un enseignement d'excellence, mais nous l'avons créé parce que nous avons estimé qu'une réforme systémique de l'enseignement était nécessaire. Les Régions devraient réaliser une réforme semblable pour la formation. Des moyens considérables sont investis en termes de formation, mais les résultats ne sont pas à la hauteur, ni chez les apprenants, ni dans les entreprises et le monde économique. Il faut donc se poser des questions.

Il reste beaucoup de travail à accomplir et nous ne pourrions atteindre nos objectifs qu'en faisant preuve de courage politique. Cela signifie qu'il faut abattre des murs et garder en tête que la situation financière de l'État fédéral et des entités fédérées n'est pas tenable.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je partage votre côté pragmatique. Pour ma part, j'ai toujours eu des difficultés à me positionner en tant que régionaliste ou communautaire et j'ai eu la chance de siéger dans les deux gouvernements. J'ai parfois prévu de transférer des moyens financiers de la Région wallonne vers la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui m'a valu pas mal de critiques. Cela fut une première et une dernière! J'ai estimé que la vitalité des compétences en Fédération méritait un investissement prioritaire de la Région.

Vous vous en êtes sorti avec un exercice de style assez remarquable: vous avez slalomé entre les portes pour éviter tout incident, mais vous avez tracé une voie. Vous n'avez voulu fâcher personne, mais vous réclamez des changements pour l'avenir. Ce choix me paraît le plus judicieux. Certes, aujourd'hui, nous ne pouvons pas être satisfaits. Concevoir un Plan de relance pour la Région wallonne sans associer les universités, les hautes écoles et les centres de recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles est une erreur!

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Voulez-vous parler des infrastructures sportives?

M. André Antoine (Les Engagés). – Non, je parle du Plan de relance pour la Région wallonne. Vous avez laissé cinq années supplémentaires s'écouler sans avancer sur l'enseignement en alternance, peu importe les raisons. L'objection qui m'a

été adressée est la «clé élèves». Or, celle-ci peut être parfaitement réglée par le biais d'accords de coopération entre l'institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) et l'établissement scolaire où l'élève est formellement inscrit, même si l'IFAPME dispense l'essentiel des formations.

Vous avez manqué une kyrielle d'occasions de renforcer la Fédération vis-à-vis de nos amis flamands. Regardez ce que ceux-ci sont parvenus à réaliser avec une seule institution. Je vous invite à mesurer les transferts financiers régionaux vers les compétences communautaires en Flandre. Ce transfert donne aux Flamands une assise et une force de frappe que nous n'avons toujours pas!

Aujourd'hui, une nouvelle strate à considérer est la situation financière. Il est inacceptable de procéder deux fois à la même dépense là où une seule fois suffirait et, de surcroît, de manière tout à fait performante. À titre d'exemple, la Fédération veut son propre centre d'expertise alors que ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Pire: les nouveaux agents recrutés par le ministre Daerden devront se former à Namur.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Ne refaites pas le débat, vous l'avez déjà eu avec M. Daerden.

M. André Antoine (Les Engagés). – Mes propos adressés au ministre Daerden et ceux que je tiens en ce moment sont parfaitement cohérents. Je vais vous en faire la démonstration dans la question suivante.

Par ailleurs, qu'avez-vous fait pour réduire la différence entre les charges organiques et les dépenses financières? Enfin, rien n'a été fait concernant les disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR). La conséquence est patente: aujourd'hui, on permet à des enseignants – ils le méritent – de quitter l'enseignement sans qu'il y ait quelqu'un pour les remplacer.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Les initiateurs du Pacte d'excellence n'ont pris en compte aucun de ces points au moment d'élaborer leur projet. Ils n'ont pas le courage de le faire et ont donc laissé cette responsabilité à leurs successeurs. Il aura fallu discuter de tout cela avant de lancer un tel chantier.

M. le président. – Monsieur le Député, vous n'avez pas le droit de poser de nouvelles questions lors de votre réplique.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, la configuration budgétaire telle qu'elle était entre les années 2014 et 2019 n'a plus rien à voir avec l'actuelle et encore moins avec celle projetée pour les années 2024 à 2029. Lorsque certains, dont moi-même, envisagent le rapprochement des réseaux d'enseignement pour éviter les doublons, d'autres répondent que c'est impossible.

Aujourd'hui, vous êtes parvenu à faire taire les dissensions à l'extérieur, mais lorsqu'il faudra trouver les remèdes et faire appel aux médecins et aux chirurgiens, croyez-moi, il y aura des cris d'effroi! La présente législature n'a pas apporté de solutions plus convaincantes aux problèmes que j'ai cités.

1.9 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Prévention de l'antisémitisme en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.10 Question de M. Philippe Dodrिमont, intitulée «Lutte contre l'antisémitisme dans le sport»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, les signalements pour antisémitisme sont en forte hausse en Belgique. Unia, le Centre inter-fédéral pour l'égalité des chances, a ainsi reçu une trentaine de signalements sur une période d'un mois, surtout en Flandre, et une dizaine du côté francophone. En 2022, sur une même période, le nombre de signalements était de quatre à cinq en moyenne.

Si l'antisémitisme est une menace concrète pour la sécurité des communautés juives, il a aussi un impact profond sur la société dans son ensemble et sur la cohésion sociale, comme toutes les formes d'intolérance et de discrimination. Tous les lieux de vie sont concernés par des manifestations potentielles d'antisé-

mitisme: l'école, le sport, les organisations de jeunesse. La prévention de l'antisémitisme est donc à la fois un impératif de sécurité et un investissement éducatif à long terme pour promouvoir les droits humains et la citoyenneté mondiale.

L'UNESCO dispose d'une série de ressources assez complètes pour prévenir l'antisémitisme. On y retrouve à la fois les principes qui doivent guider les professionnels pour prévenir l'antisémitisme, les principaux thèmes à aborder – comme la sensibilisation des élèves aux stéréotypes antisémites, l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste, ou encore la prévention de l'antisémitisme par l'éducation aux médias et à l'information – et des modalités particulièrement intéressantes comme la visite de lieux mémoriels ou des partenariats avec la société civile.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes permet, par le biais d'appels à projets et d'un soutien financier consacré à diverses structures, de créer des projets éducatifs visant la préservation et la transmission de la mémoire des crimes de la Shoah auprès de publics variés tels que les écoles, les associations ou le monde culturel. La Cellule «Démocratie ou barbarie» (Cellule Dob) garantit l'application de ce décret.

Monsieur Ministre-Président, l'antisémitisme est inacceptable et n'a sa place ni dans les écoles, ni sur un terrain de foot, ni dans aucun pan de la société. Le gouvernement a-t-il abordé cette problématique? En tant que ministre-président, cherchez-vous une solution transversale à cette importante problématique? Avez-vous fait appel à l'expertise de la Cellule Dob et du Conseil de la transmission de la mémoire dans le cadre de la prévention de l'antisémitisme?

M. Philippe Dodrimont (MR). – Dans une récente interview, le bourgmestre de la ville de Bruxelles a affirmé que le *Maccabi Brussels*, un club de football basé à Forest et historiquement fondé par des Juifs quoique reflétant la diversité bruxelloise, a été contraint d'annuler ses entraînements parce qu'il ne pouvait plus assurer la sécurité de ses membres. Cette situation est choquante et inacceptable.

Cette décision intervient dans le contexte plus large de l'augmentation de l'antisémitisme. Selon Patrick Charlier, le directeur d'Unia, 52 signalements liés au conflit israélo-palestinien ont été enregistrés depuis le 7 octobre. Dans 43 cas, l'origine juive des plaignants est évoquée. La majorité des signalements concerne des discours et des propos de haine. Nous ne pouvons évidemment pas tolérer les manifestations d'antisémitisme et de racisme dans notre société, en l'occurrence, dans le monde sportif. L'annulation des entraînements au *Maccabi Brussels* prive les jeunes de leurs activités sportives et nous devons agir rapidement pour revenir à la sérénité. Il serait utile de diffuser rapidement des messages positifs dans les clubs sportifs.

Monsieur le Ministre-Président, de quelles informations disposez-vous sur la situation du *Maccabi Brussels*? Quelles raisons ont-elles poussé les dirigeants à annuler les entraînements? Comment la sécurité du club est-elle assurée? Avez-vous des informations sur des cas similaires dans d'autres clubs? Des actions spécifiques sont-elles à l'ordre du jour pour lutter contre l'antisémitisme dans le milieu sportif? Le Réseau éthique s'est-il emparé de la question?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Les événements géopolitiques actuels et la résurgence de la violence au Moyen-Orient ont pour conséquence une forte augmentation des actes et discours antisémites dans notre société.

S'agissant des incidents au club forestois *Maccabi Brussels*, il est évidemment regrettable d'assister à l'importation, dans notre société, de tensions générées par le conflit israélo-palestinien. De même, il est choquant d'apprendre que certains de nos concitoyens doivent renoncer à pratiquer leur sport à cause de leurs origines ou de leurs croyances. À l'instar de l'école, les terrains de sport doivent être préservés, car ils constituent des outils contribuant à l'éducation de chacun et permettent de lutter contre toutes les formes de haine.

À ce stade, aucune information alarmante n'est remontée auprès de mes services. Une réunion du Réseau éthique rassemblant délégués et référents aura lieu le 29 novembre prochain. À cette occasion, un responsable du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles présentera le dispositif anti-radicalisme dont nous disposons. Une information sur ce réseau a déjà été transmise à l'ensemble des fédérations et associations sportives; à charge pour elles à présent de la transmettre aux clubs.

En réponse à cette situation et dans un contexte international des plus complexes, la Fédération Wallonie-Bruxelles se doit d'être un acteur de la lutte contre le révisionnisme, les amalgames et l'expression des discours de haine, dans le domaine du sport comme des autres domaines dont elle est chargée. C'est dans cette perspective que la Fédération Wallonie-Bruxelles mène et développe une série d'actions visant à l'intégration la thématique de la Shoah dans les référentiels et programmes de l'enseignement obligatoire; au développement d'activités spécifiques lors de journées internationales de commémorations des victimes de la Shoah; ou encore à la promotion d'actions diverses menées par les opérateurs qu'elle subventionne.

Madame Ryckmans, à travers le décret du 13 mars 2009 que vous évoquez, la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît et subventionne différents types de centres et soutient des projets portés par des établissements scolaires ou des acteurs du monde associatif. Nombre de ces projets s'inscrivent dans l'enseignement de la Shoah ainsi que dans la lutte contre l'antisémitisme. Certains des projets soutenus sont consacrés à la visite de lieux de mémoire, tels le Fort de Breendonk,

la caserne Dossin, le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, ou encore le musée Anne Frank. Par ailleurs, des témoins sont fréquemment sollicités pour partager leur expérience avec des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plusieurs initiatives menées par les centres de référence reconnus dans le cadre du décret susmentionné s'inscrivent aussi dans un processus de sensibilisation spécifiquement en lien avec la lutte contre l'antisémitisme. En outre, cette dernière est menée à travers l'enseignement obligatoire, par le biais des cours d'histoire dont les programmes prévoient l'étude de la Shoah dans le dernier degré de l'enseignement secondaire. Le référentiel du cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) permet par ailleurs d'aborder l'antisémitisme à travers une réflexion sur les stéréotypes, les préjugés et les discriminations au deuxième degré de l'enseignement secondaire.

Enfin, la lutte contre toutes les formes d'antisémitisme est également soutenue au niveau belge et à l'international. C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles participe pleinement aux travaux de mise en œuvre du mécanisme interfédéral de lutte contre l'antisémitisme. Aux côtés des autres Communautés et du gouvernement fédéral, elle prend activement part au réseau international d'envergure Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, dont la séance plénière se tiendra du 27 au 30 novembre prochain, en Croatie.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est entièrement impliquée dans ce combat si crucial au jour le jour. Il en va de la vigueur de notre cohésion sociale, ainsi que de la sécurité et du bien-être de nos concitoyens, notamment de confession juive.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – On ne peut pas réellement parler d'importation des tensions liées au conflit au Proche-Orient dans notre société, car celles-ci y sont ancrées depuis longtemps, même si le débat y afférent est plus vif et ses expressions plus nombreuses depuis le 7 octobre dernier. Vous avez dit ne pas avoir d'élément récent à ajouter. Vous avez rappelé l'existence des mécanismes et projets mis en œuvre. Il est important d'assurer la formation et la sensibilisation, mais aussi de prendre des mesures pour lutter contre la résurgence d'un antisémitisme malheureusement structurel au sein de nos sociétés. La montée des racismes est préoccupante et il est essentiel de soutenir les projets et actions menés par les acteurs de la société civile, les instances éducatives, mais aussi par les opérateurs culturels et les mouvements d'éducation permanente ancrés sur le terrain.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie de soutenir les différentes actions menées en Fédération Wallonie-Bruxelles que vous nous avez exposées. J'aimerais en profiter pour mettre en évidence le travail mené par l'Association des clubs francophones de football (ACFF). Le football est le sport le plus pratiqué en Fédération Wallonie-Bruxelles et les terrains de football ne sont malheureusement pas épargnés par les discriminations, la violence, le manque de fair-play, etc. Le racisme et l'antisémitisme ne devraient pas exister sur les terrains de football. C'est pourquoi l'ACFF a lancé la campagne

«Mettons la violence hors-jeu!». Les clubs qui souhaitent obtenir un label ont l'obligation d'y participer et d'organiser des réunions de sensibilisation. L'ACFF est un exemple à suivre pour d'autres fédérations sportives: il convient de systématiser les moments de rencontre et d'échange, de manière à mettre réellement la violence, le racisme et l'antisémitisme hors-jeu.

1.11 Question de M. André Antoine, intitulée «Projet de loi fédérale de taxation du patrimoine des associations sportives et culturelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Je ne reprendrai pas tous les considérants contenus dans la motion en conflit d'intérêts. Je comprends que vous n'ayez rien dit à ce sujet, Monsieur le Ministre-Président, et je ne vous reproche rien. Toutefois, j'aimerais savoir comment les concertations se sont déroulées en amont du projet de loi fédérale. Qui y a représenté la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles ont été les objections, les attentes et les recommandations de celle-ci? Je ne peux imaginer que notre gouvernement soit resté muet! En effet, il y a manifestement atteinte à l'économie de nos compétences, notamment culturelles et sportives.

Dès lors, quelles actions avez-vous entreprises, vous qui siégez dans le Comité de concertation (Codeco), ou à défaut certains de vos collègues, pour faire entendre la voix de la Fédération et défendre légitimement les associations très injustement concernées par le projet de loi fédérale?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, permettez-moi d'abord de préciser le contexte et la nature de la taxe annuelle sur les ASBL. Cette taxe patrimoniale est une taxe de compensation des droits de succession, qui ne peuvent être réclamés dans le cas d'une personne morale. Son taux annuel est fixé à 0,17 % depuis 1961. Depuis lors et avant même que la compétence de tarification des droits de succession soit régionalisée, les taux applicables dans le cadre des droits de succession ont connu plusieurs augmentations sans que soit modifié le taux applicable aux ASBL. Par ailleurs, à la suite des modifications engendrées par la réforme du Code des sociétés et des associations (CSA), il a paru nécessaire, aux yeux du législateur fédéral, de moderniser ce régime de taxation.

Dès lors, le gouvernement fédéral propose de remplacer ce taux unique par un taux progressif correspondant mieux à l'évolution des droits que la taxe compense, eux-mêmes devenus sensiblement plus élevés au fil des ans. Ainsi, le régime de taxation serait dorénavant de 0,15 % sur la tranche allant de 50 000 à 250 000 euros, 0,30 % jusqu'à 500 000 euros et 0,45 % au-delà. Pour le pouvoir fédéral, il s'agit d'une mesure d'équité à l'égard de l'ensemble des citoyens, qui ont vu les droits de succession croître ces dernières années. Par ailleurs, j'accueille favorablement le rehaussement de l'exemption des personnes morales concernées

ayant un patrimoine taxable dont la valeur ne dépasse pas 25 000 euros par un abattement de 50 000 euros pour tous les redevables. Je note aussi avec intérêt que les ASBL jouissant d'un patrimoine de moins de 250 000 euros verront leur taux d'imposition diminuer.

Ces modifications permettront à un plus grand nombre de petites ASBL de consacrer tous leurs moyens à la réalisation de leurs objectifs, tandis que les ASBL disposant d'un patrimoine plus substantiel seront davantage imposées. Cependant, je me réjouis à la fois de l'exemption concernant les bâtiments de l'enseignement et de la compensation accordée pour les secteurs sociaux et sanitaires. Les discussions à ce sujet se poursuivent au sein du gouvernement fédéral: une évaluation des effets de la réforme sur les ASBL doit notamment être réalisée. Il conviendra évidemment de faire en sorte que le nouveau régime applicable aux ASBL soit juste et proportionné par rapport à l'objectif visé.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je constate que vous suivez la matière, mais j'aurais voulu entendre quelle a été notre voix au sein du Codeco et les objections que nous aurions adressées au niveau de pouvoir fédéral.

Quant aux exemptions pour l'enseignement, elles ont toujours existé. Ce n'est donc pas une nouveauté ni une concession du gouvernement fédéral. La seule chose que le Fédéral ait acceptée, c'est, pour les maisons de repos et les crèches, une exemption par un système de neutralisation d'une partie du patrimoine. Pour tout le reste, il n'y a aucune évolution.

J'espère vous en tirerez, le moment venu, une évaluation et que vous serez à nos côtés pour faire entendre la voix légitime des associations belges – et donc francophones – très injustement traitées sur le plan fiscal, parce qu'il s'agit de leur outil de production et d'activité, et non d'un patrimoine de placement ou d'une seconde résidence en France ou ailleurs!

De surcroît, l'atteinte à la liberté associative telle que prévue dans la Constitution me paraît très claire. D'habitude, vous êtes un peu plus déterminé dans vos propos: ici, je vous sens infiniment plus prudent.

1.12 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Développement du sport chez nos aînés»

1.13 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement des activités sportives pour les aînés en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le sport maintient en forme et il n'est plus à prouver qu'en pratiquer un permet de rester en bonne

santé. Nous en parlons souvent du sport chez nos plus jeunes, mais sa pratique n'a pas d'âge et est importante également pour nos aînés. Les bienfaits d'une activité physique pour les personnes âgées sont multiples, notamment en termes de prévention de maladies chroniques telles que l'arthrite, le diabète, certains cancers, l'ostéoporose ou encore les maladies cardiovasculaires. À tout âge, la sédentarité est néfaste pour la santé. Pour les personnes âgées de plus de 65 ans, la pratique d'une activité physique régulière est essentielle pour leur santé.

La fédération sportive énéoSport est présente et rassemble beaucoup de personnes motivées. Plus de 350 cercles sportifs y sont affiliés. Avec notamment le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette fédération a lancé une campagne de promotion du sport-aîné, la Quinzaine Aînergie, afin de sensibiliser les aînés. Elle a mis en place l'événement *Aînergie Day*, qui fut une vraie réussite en rassemblant plus de 200 personnes à la Bourse de Namur. Son objectif est la pratique du sport-loisirs pour les personnes âgées de plus de 50 ans, sans condition de performance. De plus, énéoSport a organisé des journées portes ouvertes d'infrastructures sportives, ainsi que différentes activités de juin à octobre.

Quelles sont les statistiques de la pratique du sport de nos aînés, plus précisément, de ceux entre 50 et 65 ans et pour les plus de 65 ans? Avez-vous l'ambition d'augmenter le nombre de seniors qui font du sport? Ces chiffres sont-ils en augmentation depuis la crise de la Covid-19? Des études actualisées sont-elles prévues en Fédération Wallonie-Bruxelles sur le sport chez les aînés et ses bienfaits? Avez-vous rencontré l'ASBL Énéo, qui est un mouvement social des aînés? Comment communiquez-vous et informez-vous pour faire connaître énéoSport? D'autres fédérations ont-elles les mêmes objectifs? Quel est le bilan de Quinzaine Aînergie? Est-il prévu de la renouveler l'année prochaine?

M. André Antoine (Les Engagés). – Le 14 novembre a eu lieu à Wavre la toute première journée sportive pour seniors. En collaboration avec l'ASBL Énéo, la Régie communale autonome wavrienne des sports a proposé des activités variées et des sports parfois méconnus aux 50 ans et plus. La journée a débuté par un moment convivial autour d'un petit-déjeuner et, dès 10h, la place fut au sport avec des activités comme le tennis de table, le badminton, la danse orientale... mais aussi des sports moins connus comme la marche nordique, le *walking football* ou le *pickleball*. Divers concerts ont été organisés au cours de cette journée et plusieurs stands ont été dressés avec, entre autres, la présence d'un agent de police chargé d'éveiller les aînés à la prévention contre les fraudes dont ils peuvent être victimes.

Monsieur le Ministre-Président, quelle stratégie déployez-vous avec l'ADEPS afin de favoriser la pratique du sport chez les aînés? Quels sont les moyens financiers octroyés à énéoSport? Y a-t-il d'autres fédérations ou mouvements reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles s'intéressant au sport pour seniors? Comment ces moyens sont-ils répartis et avec quels objectifs?

Ne serait-il pas intéressant d'organiser, sous votre responsabilité, une journée nationale du sport pour les seniors afin de rappeler l'intérêt évident de la pratique physique chez nos aînés? M. Witsel a fait un inventaire des conséquences négatives de la sédentarité. À l'inverse, retrouver une activité physique régulière peut être un moment convivial, particulièrement favorable à la santé physique et mentale, l'une n'allant pas sans l'autre. Que mettez-vous en œuvre pour promouvoir d'autres événements afin de sensibiliser les aînés à la pratique sportive?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La pratique d'une activité physique et sportive amène de nombreux bienfaits, y compris pour les personnes les plus âgées, comme le maintien de la condition physique, la prévention des chutes et la socialisation. L'activité physique et sportive, y compris les promenades et le jardinage, constitue la seconde activité pratiquée par les plus de 51 ans. Ces chiffres sont issus de l'étude commandée par mon administration «État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles». Il apparaît qu'à partir de 51 ans, l'activité est pratiquée principalement pour rester en forme et préserver sa santé, dans 45 % des cas; pour s'amuser, dans 17 % des cas et enfin pour se détendre, dans 9 % des cas.

La fédération énéoSport, reconnue pour le sport des personnes plus âgées, s'est distinguée, pendant près de dix ans, par une augmentation continue de ses membres. Les affiliés sont ainsi passés de 12 883 en 2010 à 21 309 en 2019. La crise sanitaire a entraîné une érosion logique des chiffres, avec la perte d'une dizaine de clubs et de 4 645 affiliés en 2021, principalement en raison de l'impossibilité d'accéder aux maisons de repos. Aujourd'hui, grâce au travail mené par énéoSport et son réseau de proximité, cette fédération comptabilise 18 907 affiliés, dont la grande majorité – un peu plus de 14 000 membres – sont des femmes.

Autre exemple significatif de l'essor de cette fédération: en 2010, seulement 14 clubs pour seniors existaient, aujourd'hui, ils sont 336. Un tel développement résulte notamment des différentes campagnes Aînergie, soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui se sont succédé depuis plus de dix ans. Cet outil de communication a mis en lumière les centaines de journées sportives organisées par les clubs, en septembre et octobre. J'ai d'ailleurs eu le plaisir d'y assister cette année-ci, à Namur. À ce stade, si ces opérations de terrain ont rencontré un vif succès, il est cependant trop tôt pour chiffrer leurs résultats sur le nombre d'affiliations.

Parallèlement à ces campagnes de communication, d'autres initiatives portent leurs fruits, comme la promotion et le développement du programme Viactive, ainsi que la création d'une formation de moniteur sportif animateur en sport senior. Cette formation constitue un atout considérable, car, pour les plus de 60 ans,

les deux principaux critères qui dictent le choix d'un club sont la qualité de l'encadrement et l'offre d'une pratique sportive adaptée. Il est aussi démontré que les grands-parents qui pratiquent une activité physique et sportive sont les principaux prescripteurs auprès des enfants et des adolescents. Le potentiel de développement de ce public cible est conséquent et l'ADEPS propose des marches «Points verts», mais aussi des tutos, en ligne, ou des cours dans les centres sportifs pour les seniors.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse claire. Il semble important de protéger le bien-être des personnes âgées afin qu'elles puissent conserver une bonne qualité de vie dans les moments plus difficiles. Au niveau national, il serait bénéfique d'encourager la pratique d'une activité régulière. Il convient par ailleurs de féliciter énéoSport pour ce qu'il organise pour nos aînés. Les personnes âgées doivent en effet pouvoir continuer à faire du sport dans de bonnes infrastructures avec un encadrement adéquat.

M. André Antoine (Les Engagés). – Pas moins de 18 000 seniors pratiquants, dont 14 000 femmes! Ces chiffres, assez remarquables pour les femmes, m'interpellent cependant pour les hommes. Monsieur le Ministre-Président, je vous ai d'ailleurs suggéré, pour cette raison, d'organiser une journée nationale du sport pour les aînés, ou une rencontre comme il en existe au niveau des communes – à Neufchâteau par exemple –, qui amène l'intérêt des seniors, plus particulièrement des hommes. À contrario, la croissance du nombre de clubs pour seniors, qui passe de 14 à 336, est signe d'espoir. Cependant, je vous encourage à participer à une promotion plus intense encore de ces activités physiques, notamment pour les hommes.

1.14 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Développement du sport nautique»

M. Thierry Witsel (PS). – Récemment, le centre nautique de Campana a été inauguré à Angleur. Vous avez d'ailleurs eu la chance d'y participer. À la suite des inondations, la Fédération francophone de canoë (FFC) a racheté les lieux afin de les rénover et de les adapter à ses besoins. Actuellement, ce centre nautique est le seul bassin belge destiné aux sports en eaux vives. Des activités d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement y sont proposées ainsi que la formation de cadres.

La FFC recense 900 adhérents et 18 clubs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les sports de pagaie semblent être nombreux: le kayak de rivière ou slalom, le freestyle, le kayak-polo, le rafting ou encore le *Stand Up Paddle*. Monsieur le Ministre-Président, le centre nautique de Campana étant actuellement le seul bassin du genre à l'échelle du pays, d'autres projets de ce type sont-ils prévus?

Un partenariat avec Sport Vlaanderen va-t-il voir le jour pour permettre à leurs kayakistes de venir s'entraîner à Angleur? Par ailleurs, cette nouvelle infrastructure, on l'espère, devrait attirer de nouveaux adhérents. Quelle est la capacité d'accueil du nouveau site? Est-il accessible à tous les publics? Avec l'inauguration de Campana, Liège a-t-elle prévu d'accueillir une future compétition?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Depuis le mois de mai 2023, le centre nautique de Campana qui appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui a été rénové à la suite des inondations de 2021, est mis à la disposition de la FFC au travers d'une convention. De son côté, la FFC a réalisé les investissements nécessaires en matériel sportif et en aménagement de locaux pour être totalement opérationnelle.

Ce centre, inauguré en ma présence, est exceptionnel pour les amateurs de sports nautiques, car il permet une pratique en eaux vives. Il faut d'abord optimiser ce nouvel outil en termes d'investissement et d'utilisation avant d'envisager l'opportunité de développer d'autres initiatives. Ce site est utilisé par la FFC, l'Université de Liège (ULiège) ainsi que le club liégeois Royal Mava Club Sauheid (RMCS). Ce dernier collabore également avec l'École du feu de la Protection civile pour les formations et les entraînements.

Concernant la capacité, les vestiaires et salles de réunion peuvent accueillir jusqu'à 40 participants. La FFC collabore aussi avec son équivalent flamand. Les athlètes des deux fédérations profitent des sites d'entraînement de Campana et de Hazewinkel et naviguent d'un site à l'autre. Bien évidemment, le site est taillé pour la compétition. Les championnats de Belgique et des Pays-Bas de slalom se sont déroulés à Campana. D'autres compétitions viendront, je l'espère, compléter l'agenda dans les semaines et mois à venir, comme le championnat de Belgique de freestyle.

M. Thierry Witsel (PS). – Chaque chose en son temps. Des compétitions se déroulent déjà sur le site. On attendra de voir s'il serait possible que des compétitions de niveau national s'y déroulent. Je salue la collaboration avec les homologues flamands. Il est important d'ouvrir le sport à tous. Monsieur le Ministre, vous avez répondu brièvement, mais concrètement à mes questions.

1.15 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Cryothérapie dans le sport belge»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Lorsque j'ai visité l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), véritable temple du sport à Paris, j'ai été frappé par l'utilisation de la cryothérapie dans ce centre pour sportifs de haut niveau. La technique consiste à exposer les sportifs à des températures allant jusqu'à -200 °C pour leur permettre de mieux récupérer.

Monsieur le Ministre-Président, cette méthode est-elle utilisée dans les clubs ou fédérations de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pouvez-vous citer des exemples?

Avez-vous connaissance des bienfaits de ce type de dispositif? Avez-vous rencontré des experts en applications de cryothérapie? Quelles sont les installations nécessaires? La Fédération Wallonie-Bruxelles encourage-t-elle cette pratique pour ses sportifs de haut niveau? La cryothérapie pourrait en effet permettre l'amélioration des performances sportives et, à tout le moins, la récupération des sportifs après des efforts intenses.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La cryothérapie a, depuis plusieurs années, le vent en poupe dans le milieu sportif professionnel. Après un effort physique, une séance de cryothérapie aide l'organisme à récupérer plus rapidement.

En effet, ce traitement par le froid permet, grâce aux modifications physiologiques, de soulager les douleurs musculaires en diminuant la température cutanée. Il améliore également la circulation sanguine, ce qui réduit les œdèmes et favorise l'oxygénation des muscles pour accélérer la récupération. Il possède également des effets analgésiques et a une action anti-inflammatoire. Pour ces raisons, il est de plus en plus recommandé aux sportifs amateurs et professionnels en cas de blessures causées par le sport, lors de séances d'entraînement ou en compétition.

Ce traitement est disponible au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) situé à Louvain-la-Neuve, mais également dans plusieurs centres privés, ce qui permet à des sportifs, quel que soit leur niveau, d'avoir recours à la cryothérapie non loin de leur domicile ou du lieu de leur pratique sportive. Mes services n'ont cependant pas connaissance d'une utilisation systématique de cet outil par les fédérations ou les associations sportives.

1.16 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Performances des judokas»

M. Philippe Dodrimont (MR). – C'est une déception: les judokas belges sont revenus les mains vides des Championnats d'Europe de judo qui se déroulaient récemment à Montpellier: aucune médaille et seulement deux cinquièmes places. Douze sportifs belges ont pourtant participé à ces championnats. L'année dernière, la Belgique avait obtenu quatre médailles à Sofia.

À l'aube des Jeux olympiques, nous avons besoin d'optimisme, d'autant plus que le judo est une discipline particulièrement importante pour le sport belge et francophone. Monsieur le Ministre-Président, quelles actions sont-elles envisagées pour encourager le judo chez les jeunes, tant chez les garçons que chez les filles? À partir de quel âge la formation peut-elle débiter? Comment l'ADEPS soutient-

elle la pratique du judo? Quelles sont les évolutions et perspectives pour assurer de nouvelles médailles des judokas belges?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – S'il est vrai qu'en termes de médailles le bilan ne fut pas à la hauteur des espérances lors des derniers Championnats d'Europe de judo à Montpellier, il n'en reste pas moins qu'il s'agit seulement d'une étape vers les Jeux olympiques de 2024. À cet égard, les championnats d'Europe représentaient surtout un moyen de jauger les premiers effets de la préparation olympique et, si nécessaire, de réévaluer le programme de chaque athlète.

Lors de cette compétition, la délégation de la Fédération francophone belge de judo (FFBJ) comptait quatre judokas, dont les résultats sont à mettre en perspective.

Jorre Verstraeten a échoué au pied du podium durant une compétition où il a encore montré qu'il faisait partie des meilleurs de sa catégorie. Abdul Malik Umayev s'est incliné contre le numéro un mondial et futur champion d'Europe dans un combat où il s'est montré dangereux et a résisté avec vigueur. Sami Chouchi a remporté son premier combat contre un concurrent direct à la qualification olympique et s'est ensuite incliné contre le doublé-médaillé Alexis Mathieu. Enfin, Loïs Petit a perdu dans le *golden store* contre une des filles les plus en forme de cette saison.

Il convient de mentionner, en plus de ces résultats encourageants, les indisponibilités temporaires pour blessure de Gabriella Willems, Sophier Berger, Charline Van Snick et Yves Ndao.

Enfin, la relève est bel et bien là puisque la génération 2028-2032 a brillé lors des grands rendez-vous chez les jeunes tant lors des championnats d'Europe que des championnats du monde.

Au 31 décembre 2022, la FFBJ comptait 154 clubs pour 10 918 affiliés. Depuis 2019, tous programmes confondus, elle a bénéficié d'un montant de 4 204 000 euros, dont près de 2 900 000 euros pour son programme de sport de haut niveau. La détection de talents a bénéficié également de près de 62 000 euros lors de ces deux dernières années. Preuve du travail mené en profondeur, la FFBJ compte six arbitres de haut niveau et cinq sportifs de haut niveau. Elle dispose de 11 espoirs sportifs et de 23 jeunes talents.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie d'avoir rappelé l'existence de l'importante structure autour de cette belle discipline et d'avoir mis en exergue la réalité des performances.

Effectivement, une médaille n'est pas tout. Les judokas ont réalisé de belles performances, même s'ils n'ont pas remporté les médailles. Une médaille est la consécration pour tout sportif participant à une compétition de haut niveau.

J'espère que le travail réalisé dans les fédérations sportives donnera lieu à de belles performances aux Jeux olympiques de Paris. Je me réjouis d'entendre que les générations 2028 et 2032 portent déjà l'espoir de belles performances internationales.

1.17 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Coupe du monde de football 2034 en Arabie saoudite»

M. Thierry Witsel (PS). – L'attribution de l'organisation des Jeux olympiques (JO) d'hiver 2029 à l'Arabie saoudite n'avait pas manqué de nous faire réagir au sein de ce Parlement. Ce pays vient désormais de se voir attribuer l'organisation de la Coupe du monde de football 2034. L'histoire se répète. Nous avons déjà crié au scandale lors de l'attribution de la Coupe du monde 2018 à la Russie et de la Coupe du monde 2022 au Qatar.

Les deux prochaines Coupes du monde se tiendront dans des pays qui se sont rassemblés afin de partager les frais. Il faut effectivement avoir les reins solides pour prendre en charge l'organisation d'un tel événement. Le Qatar a investi 170 milliards d'euros pour accueillir l'édition 2022. En 2034, il y aura 48 pays participants, contre 32 actuellement. Quelque quatorze stades seront donc nécessaires pour accueillir les matches, sans compter les hôtels, les routes, les aéroports, les transports en commun, etc. Malgré tout, selon Simon Chadwick, professeur de sport et d'économie géopolitique à la *SKEMA Business School*, l'Arabie saoudite tirera des bénéfices de cette Coupe du monde, sur les plans tant financier que d'image, de *soft power*, de réputation et de valorisation de sa marque. Le pays mène une politique de «*sportwashing*» en investissant massivement dans plusieurs sports et plus particulièrement dans le football.

Eu égard aux droits humains, l'Arabie saoudite représente la restriction de la liberté d'expression et de la liberté religieuse, le non-respect des droits des femmes, un système judiciaire critiqué pour son manque d'indépendance, l'application de la peine de mort et des conditions de travail difficiles pour les migrants. Or, voici ce pays adoubé par la Fédération internationale de football association (FIFA), qui lui attribue l'organisation de sa Coupe du monde en 2034!

Monsieur le Ministre-Président, quels sont les leviers dont la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose pour influencer, d'une manière ou d'une autre, sur les choix d'attribution d'un tel événement? Quelle fut la réaction des instances du football belge à la suite de cette désignation? Discutez-vous de ces inquiétudes avec l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA)?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Les fédérations

sportives internationales imposent des cahiers des charges de plus en plus contraignants. La concurrence est effrénée entre les États pour accueillir de grands événements sportifs, ce qui en pousse parfois certains à transgresser les valeurs du sport, voire les valeurs universelles que nous devrions défendre.

Les statuts de la FIFA indiquent que l'un des objectifs de cette fédération consiste à «promouvoir l'intégrité, l'éthique et l'esprit sportif en vue d'empêcher que des méthodes et pratiques, telles que la corruption, le dopage ou la manipulation de matches, ne mettent en danger l'intégrité des matches, compétitions, joueurs, officiels et membres ou ne donnent lieu à des abus dans le football association.» Selon ces mêmes statuts, «la FIFA s'engage à respecter tous les droits de l'homme internationalement reconnus et elle mettra tout en œuvre pour promouvoir la protection de ces droits.» En outre, «toute discrimination d'un pays, d'un individu ou d'un groupe de personnes pour des raisons de couleur de peau, d'origine ethnique, géographique ou sociale, de sexe, de handicap, de langue, de religion, de conceptions politiques ou autres, de fortune, de naissance ou autre statut, d'orientation sexuelle ou pour toute autre raison est expressément interdite, sous peine de suspension ou d'exclusion.»

Ces engagements, aussi beaux et ambitieux soient-ils, imposent que la FIFA et ses dirigeants les respectent et ne les adaptent pas en fonction de la réalisation de leurs objectifs stratégiques. C'est également ce que prévoient ces statuts. La désignation de la Russie pour 2018 et du Qatar pour 2022 a entraîné de nombreuses questions et de sérieux doutes sur le mode de fonctionnement de la plus grande fédération sportive internationale. Les choix portés pour 2030 et 2034 interpellent sur de nombreux aspects: la méthode de désignation, les coûts des dossiers de candidature, le respect des droits de l'homme, l'impact environnemental et j'en passe.

En Europe, le respect des valeurs du sport est prioritaire. Ainsi, le 21 décembre 2021, la ministre Glatigny a eu le privilège de signer, au nom de la Belgique, la déclaration intitulée «*Statement on transparency, democracy and human rights in the work of international sport federations*» (déclaration sur la transparence, la démocratie et les droits de l'homme au sein des fédérations sportives internationales). Ce texte a reçu le soutien de 21 États membres de l'Union européenne, rejoints par l'Islande et la Norvège. Au mois d'avril 2022, le Conseil de l'Union européenne a également adopté les conclusions d'un texte intitulé: «Le sport et l'activité physique, leviers prometteurs de transformation des comportements en faveur du développement durable». Ce texte invite notamment les États membres à s'assurer que les organisateurs d'événements sportifs majeurs prennent en considération les aspects environnementaux et la réalisation des objectifs de développement durable. Il invite également les fédérations sportives continentales et internationales à endosser leurs responsabilités dans ce contexte.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles assumera la présidence de la compétence relative au sport à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne, lors du premier semestre de 2024. Parmi les thématiques qui seront abordées dans ce cadre, mes services travaillent notamment sur l'organisation d'événements sportifs à taille humaine pour des raisons éthiques et environnementales, mais aussi afin de permettre à des pays de taille similaire à celle de la Belgique ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'attirer de tels événements, comme la Coupe du monde de hockey de 2026, par exemple.

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse très complète. Vous nous dites que la charte de la FIFA parlera des droits humains, de l'impact environnemental, etc. Nous devons absolument veiller à ne pas reproduire ce qui s'est passé au Qatar où de nombreux travailleurs ont trouvé la mort lors de la construction des stades, des hôtels ou des aéroports. J'espère que des mesures plus draconiennes seront prises lors de la prochaine présidence de la compétence relative au sport à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne.

1.18 Question de M. André Antoine, intitulée «Promotion de l'académie d'enduro des Blancs Gilets par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Le club, réputé, de cyclistes de Grez-Doiceau, Les Blancs Gilets, a récemment créé une académie d'enduro à Chaumont-Gistoux, en collaboration avec un magasin local. Cette nouvelle institution vise à offrir une opportunité aux compétiteurs qui aspirent à des ambitions élevées dans le domaine de l'enduro. Pour relever ce défi, des engagements très stricts ont été pris afin de fournir les meilleures conditions d'entraînement possible: un personnel qualifié a été recruté pour garantir une amélioration qualitative des performances aux enduristes, des parcours dans la région brabançonne sont explorés en semaine et les terrains plus adaptés à la pratique de l'enduro en Wallonie sont privilégiés le weekend. C'est donc une démarche et une stratégie particulièrement bien construite.

Les objectifs à long terme de cette académie incluent la participation et la réussite dans des compétitions non seulement en Belgique, mais aussi en France et dans toute l'Europe. Parallèlement, Les Blancs Gilets, institution du vélo brabançon depuis plusieurs décennies, évolue vers de nouvelles disciplines, notamment le cross-country et l'enduro. Cette transition s'inscrit dans la continuité d'une restructuration entreprise il y a quelques années. Ce club encourage également la compétition de ses jeunes membres, en estimant que cette démarche relève intégralement du sport en général et près d'une trentaine de coureurs s'apprêtent à participer à des compétitions tout au long de la saison, avec une sortie mensuelle prévue pour améliorer leurs compétences. Malgré ces évolutions, le club entend

bien rester dans son atmosphère familiale et souhaite accueillir de nouveaux passionnés du vélo, offrant ainsi une opportunité à tous ceux qui veulent se lancer dans le sport.

Monsieur le Ministre-Président, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle intervenir afin de soutenir de telles initiatives? Nous avons déjà abordé le fait que le cyclocross est malheureusement négligé par les autorités et la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette académie est donc une belle occasion pour soutenir ce sport et les jeunes cyclistes. Au-delà de nos équipes cyclistes masculines et féminines, quels soutiens financiers et humains réservez-vous aux clubs formateurs à la réputation éprouvée? Il y a là de quoi construire un *continuum*, d'un club formateur à nos équipes représentatives des espoirs ou des talents confirmés, afin de leur permettre d'évoluer dans des équipes encore plus affûtées sur le plan international.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, le travail mené depuis des années par Les Blancs Gilets est reconnu par tous. En qualité de club affilié à la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB), il est éligible aux subventions d'achat de matériel sportif, ainsi qu'aux subventions ADEPS pour l'action sportive locale.

Par ailleurs, la FCWB a finalisé son cadre de labellisation. Cette année, elle pourra donc répartir près de 17 000 euros entre ses clubs labellisés, en guise de soutien à la formation des jeunes. Le développement de la FCWB et du cyclisme en général passent par une pratique et une initiation en circuit fermé. La pratique du cyclocross, du VTT, du BMX ou encore du trial permet donc une approche diversifiée et offre un cadre plus sécurisé aux jeunes, tout en assurant le développement de toutes les compétences et qualités utiles à la pratique du cyclisme. Une fois arrivé à maturité, le jeune pourra choisir sa spécialité selon ses préférences et ses affinités.

En particulier pour le cyclocross, il revient à la FCWB de développer un projet et de me le soumettre, si d'aventure elle a besoin de moyens complémentaires. Dans le respect de la liberté d'association, il ne me revient pas de lui imposer un projet auquel elle pourrait ne pas adhérer totalement, ce qui risquerait de nuire à son bon fonctionnement et à ses résultats. Ce n'est pas à vous que je dois rappeler qu'il est essentiel de viser un certain niveau d'efficience quand on engage des deniers publics.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, la labellisation des clubs formateurs est un premier pas, intéressant, qui devrait permettre de répartir 17 000 euros entre les clubs. J'espère que d'autres moyens suivront. Je vous remercie d'avoir reconnu la performance du club Les Blancs Gilets. Dieu sait s'il anime le cyclisme depuis de nombreuses années. En cela, il doit susciter

votre intérêt et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J’y reviendrai lors d’une prochaine question sur le développement du cyclocross.

1.19 Question de M. André Antoine, intitulée «Promotion du cyclisme féminin et ambitions du WB Ladies»

M. André Antoine (Les Engagés). – Pour sa troisième année dans les pelotons, la section junior des Baloise Wallonie-Bruxelles Ladies pourra compter sur un très large effectif. Après une saison 2023 marquée par des sélections en équipe nationale et de belles découvertes, Ludivine Henrion – que notre Parlement a célébrée voici quelques mois –, directrice générale des Baloise Wallonie-Bruxelles Ladies, tire un bilan très positif de ses jeunes affiliées. Elle indique: «On ne peut évoquer le bilan des juniors sans citer Emma Siegers, qui était simplement l’une des meilleures Belges et qui a décroché des sélections avec l’équipe nationale.»

L’objectif de l’équipe, clairement affirmé, est de rejoindre en 2025 le niveau continental. Pour y parvenir, Luc Mayné, le très talentueux président de l’équipe, précise que le budget de l’équipe a été pratiquement doublé. Néanmoins, pour les deux prochaines années, Baloise Wallonie-Bruxelles Ladies compte miser avant tout sur la jeunesse, et principalement sur les Wallonnes.

Monsieur le Ministre-Président, quelles sont les actions prises, et celles à venir, afin de continuer à promouvoir le cyclisme féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, dans la droite ligne de l’action de votre prédécesseure? Quels moyens financiers notre Fédération accorde-t-elle à cette équipe cycliste féminine aussi indispensable que prometteuse? Quelle est la stratégie de l’ADEPS pour favoriser la pratique féminine du cyclisme? Cet objectif a-t-il été intégré dans les moyens dévolus à la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB)? Au titre de la subsidiarité, il appartient en effet à cette fédération de déployer des actions en faveur du cyclisme féminin. Enfin, comptez-vous agir pour assurer un meilleur équilibre dans les prix et trophées accordés aux vainqueurs des épreuves cyclistes féminines et masculines, un peu comme le fait Flanders Classics dans le nord du pays?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l’Enseignement de promotion sociale. – Ludivine Henrion, qui porte effectivement le projet de l’équipe Baloise Wallonie-Bruxelles Ladies, est la lauréate 2021 du prix pour la promotion du Sport féminin décerné par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce prix lui a été attribué pour son engagement dans la promotion du cyclisme féminin et pour la création de cette équipe cycliste.

Mme Henrion est également chargée du développement du cyclisme féminin au sein de la FCWB. Sous sa houlette, plusieurs initiatives ont vu le jour pour promouvoir les diverses disciplines du cyclisme, à savoir la route, le VTT, la piste et

le cyclocross, avec des entraînements multidisciplinaires qui regroupent différentes catégories, l'organisation de stages, des préparations spécifiques en vue des championnats nationaux et régionaux ou encore la participation à des courses internationales. Le nombre d'affiliés à la FCWB a d'ailleurs explosé, passant d'un peu moins de 600 femmes en 2019 à près de 1 800 aujourd'hui.

Depuis sa création, l'équipe bénéficie d'un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de 20 000 euros en 2021 et de 24 800 euros en 2022. Il s'agit de subventions de promotion. En effet, aucun membre de l'équipe actuelle ne peut prétendre à un statut sportif et donc à la prise en considération du projet dans le plan-programme «Sport de haut niveau» de la FCWB.

Par ailleurs, la FCWB a bénéficié d'un montant de 82 400 euros répartis sur 2022 et 2023 pour son programme de détection des jeunes talents, notamment pour la filière féminine. Depuis plusieurs mois, de nombreux exemples démontrent qu'un effort significatif est fourni pour réduire les écarts entre les primes accordées aux participantes féminines et aux participants masculins, même si des efforts restent à faire.

Il faut également agir sur d'autres facteurs que les primes pour assurer un meilleur équilibre entre les pratiques féminine et masculine. Il faut aussi travailler sur l'accessibilité aux disciplines choisies par les filles et les dames, leur offrir l'encadrement le plus compétent possible et des compétitions de qualité. De plus en plus d'organismes proposent une épreuve féminine. Je m'en réjouis. Je souligne et j'encourage cet élan indispensable au développement du sport.

M. André Antoine (Les Engagés). – À côté de l'action bien connue des fédérations sportives – je l'ai d'ailleurs saluée lorsque j'étais ministre des Sports –, je veux pointer le travail de l'ombre, mais essentiel, d'un certain nombre d'opérateurs du monde du sport, singulièrement dans le cyclisme. Dans ma question orale précédente, j'évoquais les Blancs Gilets avec Laurent Saublens, je pourrais ici avancer les figures de Luc Mayné et surtout de Ludivine Henrion. Je crois pouvoir dire que cette dernière a joué un rôle important dans l'augmentation de 600 à 1 800 du nombre des affiliées à la FCWB. Elle continue d'ailleurs à faire rayonner le cyclisme féminin.

Je serais très heureux de constater que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'ouvre également à ces personnalités. Vous venez de mentionner le budget de 82 000 euros; j'aimerais que ces moyens soutiennent en temps voulu ces détecteurs de talents et formateurs de futurs champions ou futures championnes. J'espère qu'il en sera ainsi et que vous y serez attentif.

1.20 Question de M. André Antoine, intitulée «État d'avancement du plan de rénovation des centres ADEPS»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, vous n'étiez pas dans cette commission lors des nombreux échanges que j'ai eus avec Mme Glatigny pour faire le point centre ADEPS par centre ADEPS. Comme les choses ont évolué, du moins je l'espère, je désirais faire le point avec vous. Ces dernières années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un vaste plan de rénovation des différents centres ADEPS, et c'est tant mieux. Certains chantiers ont bien progressé, voire sont terminés, comme le Blanc Gravier à Liège ou encore celui de l'Hydrion à Arlon. D'autres, malheureusement, n'ont pas connu un sort aussi positif, pour différentes raisons techniques ou financières.

À plusieurs reprises, j'ai questionné Mme Glatigny pour évaluer avec elle l'état d'avancement des travaux des autres centres ADEPS, par exemple à Jambes, Péronnes ou Loverval, sans nécessairement obtenir dans les temps tous les apaisements espérés. Pouvez-vous nous informer où en sont ces différents chantiers ainsi que les budgets qui y sont consacrés? Par ailleurs, au vu de l'extension de certains centres, il était nécessaire d'engager du personnel supplémentaire pour entretenir et animer les nouvelles infrastructures. À ce sujet, de nouveaux contrats ont-ils été décidés ou programmés, voire conclus? Dans l'affirmative, pour quels effectifs et selon quel calendrier de recrutement?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La rénovation du centre sportif de Péronnes est bien avancée et se fait par phases successives. La modernisation du complexe d'accueil a été finalisée en 2019 pour un coût total de 5 478 000 euros. Le montant de la construction de la nouvelle voilerie, toujours en cours, s'élève à 6 060 000 euros. La fin du chantier est prévue entre la fin de 2023 et le début de 2024. La rénovation du hall de sports a été commandée et coûtera 8 145 000 euros. Le chantier démarrera au début de l'année prochaine et sa finalisation est prévue pour le début de 2026. Une fois le hall rénové, il ne restera plus qu'à réaliser quelques démolitions et à aménager les espaces extérieurs.

En ce qui concerne le centre sportif de Loverval, les bâtiments de la ferme du château ont connu une vague importante de rénovations finalisées en 2019 pour un coût total de 3 793 000 euros. La modernisation de la partie du site comprenant les halls de sports, finalisée en 2020, a coûté 5 576 000 euros. En 2024, 1 200 000 euros seront consacrés à la réalisation d'un équipement d'escalade en plein air qui complétera l'offre sportive du site. Enfin, les travaux de rénovation du centre sportif de Jambes sont planifiés pour la période 2024-2026 et coûteront 3 800 000 euros, sans compter l'hébergement.

Tant que la totalité des travaux ou des programmes entamés ne sont pas finalisés, il est prématuré d'évaluer les besoins en ressources humaines, nous devons également tenir compte de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie d'avoir fait le point sur la situation des trois centres. Nous aurons l'occasion de revenir sur le cas de la patinoire de Jambes, dont nous n'avons pas parlé. Concernant le recrutement de personnel supplémentaire, il n'est pas nécessaire de proposer exclusivement des contrats à durée indéterminée aux futurs agents. Il est également possible de faire appel à des vacataires afin d'assurer les stages et les formations. S'il est positif de disposer d'infrastructures, encore faut-il un personnel qualifié et suffisant pour les faire vivre. Telle était ma préoccupation; j'espère que vous l'entendrez en temps voulu.

1.21 Question de M. André Antoine, intitulée «Modification de la formule de championnat en balle-pelote»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la discipline de la balle-pelote a connu de nombreuses difficultés pour différentes raisons, y compris internes à la fédération. La formule du championnat de balle-pelote sera modifiée la saison prochaine. En effet, les dix équipes joueront le premier tour par des rencontres aller-retour. À l'issue de cette phase classique, les six premiers seront réunis, après avoir divisé leurs points par deux, pour disputer les *play-offs* dans une nouvelle compétition. Le premier à l'issue de ces *play-offs* sera champion de Belgique. Les quatre derniers joueront quant à eux les *play-downs*, également après avoir divisé leurs points par deux. Le dernier de ce mini-championnat descendra en nationale 2 et l'avant-dernier des *play-downs* disputera une lutte pour le maintien contre le perdant de la finale de nationale 2.

Monsieur le Ministre-Président, que pensez-vous de ce nouveau format de championnat? Depuis plusieurs années, la balle-pelote se cherche à travers différents présidents et différents plans de relance. Ce sport fait partie de nos traditions. Contrairement à ce que j'ai pu lire çà et là, il ne s'agit pas d'un sport de café, mais bien d'un sport de village qui participe à un patrimoine dans certaines provinces, ainsi qu'à Bruxelles avec le bouquet final sur la Grand-Place. Quelle stratégie comptez-vous déployer aux côtés de cette fédération et avec elle afin de donner un nouvel essor à ce sport? Certains clubs sont particulièrement dynamiques et des joueurs sont très enthousiastes. Il y a même une relève chez les jeunes. Je leur souhaite de pouvoir se développer dans un contexte qui leur soit favorable.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le modèle suivi par la balle-pelote s'inspire des évolutions observées en football ou en basketball ces dernières années. Les objectifs poursuivis visent à harmoniser les séries tant

nationales que régionales, évitant ainsi des calendriers disparates et surchargés, tout en prévenant des écarts de niveau sportif trop importants.

Cette réforme doit favoriser le maintien d'un enjeu des différents championnats, le plus longtemps possible. En outre, cette réforme, qui va de la première nationale à la troisième régionale, permettra de structurer les montées et les descentes de manière stable. Elle permettra également de restaurer la légitimité aux différents championnats, avec le souhait d'augmenter le nombre de matches entre équipes de régions différentes. Je souhaite à cette réforme de porter ses fruits quant à la préservation de cette discipline traditionnelle et patrimoniale.

À ce jour, la Fédération des jeux de paume Wallonie-Bruxelles (FJPWB) n'a présenté aucun projet de promotion ou de développement à mon administration. Cette fédération, ainsi que ses clubs, a déjà bénéficié de la subvention de l'ADEPS pour l'action sportive locale. Elle compte 105 cercles pour 1 385 affiliés, dont 116 femmes, et elle a bénéficié, depuis 2019, de subventions pour un montant total de 248 326 euros.

M. André Antoine (Les Engagés). – C'est un des plus vieux sports de notre pays, qui est très populaire dans les provinces du sud de la Belgique.

J'espère que cette nouvelle formule donnera un nouvel élan à la balle-pelote et que celle-ci pourra trouver un écho plus favorable dans les pages sportives et sur nos différentes chaînes de télévision. J'y vois un effort potentiel à mener.

Avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous formulez des assurances quant au succès de la nouvelle formule, puisqu'elle s'apparente à celle appliquée dans le football et le basketball.

1.22 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement de l'e-sport en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, en l'honneur de la semaine du numérique au milieu du mois d'octobre, un tournoi d'e-sport a été organisé à La Sucrerie à Wavre. Cette première édition centrée sur l'inclusion a été un réel succès avec 160 joueurs et plus de 600 spectateurs. Le but des organisateurs était d'éveiller les consciences des jeunes face au sexisme dans le milieu de l'e-sport, milieu qui reste encore très masculin, à la différence du sport pour seniors, où nous constatons l'inverse. Malgré cela, il y a eu une multiplication des *streamers* sur les réseaux sociaux ces dernières années.

Outre ce tournoi, l'e-sport se professionnalise. J'en veux pour preuve qu'une grande majorité des clubs professionnels de football, également en Belgique, disposent d'un représentant officiel rémunéré, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

Notons du reste qu'une fédération a même été créée: la *Belgian Esports Federation*. Sur son site internet, la Loterie nationale figure comme partenaire. Monsieur le Ministre-Président, la Fédération Wallonie-Bruxelles intervient-elle, non pas dans l'agrément, puisque c'est une fédération nationale, mais dans le soutien de différentes activités ou initiatives afin qu'elle puisse mieux s'enraciner en Fédération Wallonie-Bruxelles et peut-être un jour disposer d'une fédération communautaire?

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous reçu des demandes d'agrément ou de subvention de la part d'associations actives dans l'e-sport ou d'autres événements comme celui de La Sucrierie vous ont-ils été présentés à titre de crédit de promotion du sport dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles?

Même si la démarche est ludique, elle peut également conforter une démarche plus professionnelle et attirer un plus grand nombre de jeunes vers les métiers du numérique. Rien que pour cela, il me semble que ces différentes organisations méritent toute notre attention.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, l'initiative de la ville de Wavre dans le cadre de la semaine du numérique a remporté un vif succès, tout comme le tournoi d'e-sport organisé par le Sporting de Charleroi en août dernier.

Depuis quelques années, l'industrie du jeu vidéo est devenue la première industrie culturelle mondiale. Ce marché devrait dépasser les 200 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2023. La population de joueurs s'élève à plus de 3,2 milliards d'individus. En Belgique, le jeu vidéo génère annuellement plus de 270 millions d'euros de chiffre d'affaires, mais il n'existe qu'une vingtaine de studios en Wallonie.

Le secteur du sport a compris, avec une certaine accélération ces dernières années, tout l'intérêt qu'il pouvait retirer du phénomène mondial que constitue l'e-sport, tout comme du développement d'outils numériques encourageant ou encadrant la pratique d'une activité physique et sportive. Je pense par exemple au développement d'une e-ligue calquée sur notre championnat de football.

Certaines associations de professionnels du secteur médical et paramédical utilisent depuis de nombreuses années des outils numériques, dont les consoles de jeu, pour resocialiser leurs patients et les remettre en mouvement. Néanmoins, la multiplication des applications, parfois onéreuses, pose question tant elle peut laisser croire au sportif, souvent débutant, que cet encadrement virtuel est optimal. Il en va de même pour les pratiques compétitives reprises sous le vocable «e-sport», qui posent question en raison de leur impact sur la santé: stress inhérent à une pratique assidue de ces jeux, baisse de la vision, troubles digestifs ou encore blessures aux articulations de la main.

Dans le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française, le sport est défini comme «activité physique, individuelle ou collective, pratiquée à des fins de loisir ou de compétition nécessitant ou ayant un effet d'entraînement cardiovasculaire ou musculaire, encadrée par un certain nombre de règles définies par une autorité et pour laquelle une habileté motrice est déterminante pour le résultat obtenu». Il convient donc de rappeler que l'objectif prioritaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de mettre les gens en mouvement, pas de les encourager à des pratiques plus sédentaires. Une réflexion est notamment menée à ce sujet par mon administration dans le cadre de l'évaluation du décret du 3 mai 2019.

Le Comité international olympique (CIO) reconnaît que le jeu électronique de compétition comporte une certaine activité physique pouvant être comparée à celle des sports plus traditionnels. Il souligne toutefois également que l'utilisation du terme «sport» pour désigner l'e-sport doit faire l'objet d'un dialogue et d'une étude plus approfondie. En outre, un certain nombre de jeux vidéo ne sont pas compatibles avec les valeurs olympiques. Dans ce cas, toute coopération est évidemment exclue.

La *Belgian Esports Federation* n'est pas reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le décret du 3 mai 2019 impose de disposer d'une structure communautarisée et de répondre à la définition d'une activité physique.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour cette réponse très complète.

1.23 Question de M. André Antoine, intitulée «Passage du Tour de France en Belgique en 2025»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, vous vous êtes déplacé récemment à Paris pour rencontrer votre homologue chargé des Sports. Ce rendez-vous est tombé à point nommé. En effet, alors que le parcours du Tour de France 2024 a été révélé il y a trois semaines, les quotidiens «*Ouest-France*» et «*France Bleu Nord*» évoquent déjà celui de 2025. Selon ces journaux, le départ du Tour de France 2025 aurait lieu dans la Région Hauts-de-France et le tracé prévoit un crochet éventuel par l'espace francophone belge. Les coureurs descendraient ensuite vers l'ouest de la France, avec des arrivées d'étape prévues en Normandie et en Bretagne. Le dernier passage du Tour de France en Belgique date de 2022, avec un départ d'étape à Binche. Nous connaissons toute l'importance de ces événements et les retombées économiques et médiatiques qu'ils engendrent.

Sont-ce des rumeurs? Avez-vous eu des contacts à ce sujet? Certaines organisations ou collectivités locales ont-elles déjà entamé des négociations pour accueillir une étape en 2025? Après la Coupe du monde de football et les Jeux olympiques, le Tour de France est sans doute le troisième grand rendez-vous sportif planétaire.

La Fédération Wallonie-Bruxelles sera-t-elle aux côtés de celles et ceux qui entendent accueillir le Tour de France, sachant l'extraordinaire impact qu'il suscite à travers le monde?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, vous savez à quel point je soutiens l'organisation de manifestations sportives internationales sur notre territoire. Le sport de haut niveau et l'organisation de tels événements en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique, comme la Coupe du monde de hockey que nous accueillerons en 2026, permettent d'encourager de nombreux jeunes à entamer une pratique sportive.

Avant d'évoquer 2025, j'aimerais rappeler que le Tour de France féminin de 2024 arrivera à Liège le 14 août prochain pour repartir le lendemain de Bastogne. Alors que le parcours du Tour de France masculin de la même année a été dévoilé il y a peu, certaines rumeurs évoquent un grand départ dans les Hauts-de-France. La proximité de la Wallonie pourrait constituer une aubaine. Le bourgmestre de Tournai, par exemple, a déjà exprimé l'intérêt de la ville pour accueillir une étape du Tour de France. En effet, il appartient avant tout aux autorités locales de tenter d'accueillir des étapes de cette compétition; ce choix est particulièrement lourd sur le plan logistique et financier.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour lancer un appel aux autorités locales, qui sont de plus en plus intransigeantes quant au passage d'épreuves cyclistes sur leur territoire, tous niveaux de compétition confondus. Je comprends qu'un tel événement nécessite notamment la mobilisation de la police et le recrutement de signaleurs, mais un refus systématique ne fera que mettre en difficulté les compétitions cyclistes et, partant, les cyclistes eux-mêmes et leurs clubs.

Le Tour de France constitue une vitrine et un levier économique exceptionnels pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Belgique en général. De ce fait, notre entité apportera son appui, dans la mesure de ses possibilités, aux villes et provinces qui souhaiteront se positionner par rapport au passage du Tour de France en Belgique en 2025.

M. André Antoine (Les Engagés). – Alors que je plaçais pour le cyclisme féminin, je m'en veux d'avoir oublié ou négligé le Tour de France féminin, qui connaît de plus en plus de succès.

Il n'empêche: si une ville ou une province veut décrocher une ou deux étapes du Tour de France masculin, qui reste une prestigieuse épreuve, elle doit faire preuve de proactivité.

Vous avez la chance, Monsieur le Ministre-Président, d'avoir un homme très réceptif au passage du Tour de France en Wallonie, en la personne de son responsable, M. Prudhomme. En outre, vous disposez de parcours qui peuvent participer à la sélection des champions dans le cadre d'une étape de Tour de

France. Après le Hainaut qui a accueilli le Tour en 2022, j'ajouterais à la province de Liège – traditionnellement ouverte au cyclisme – le Brabant wallon où les autorités provinciales s'activent de plus en plus pour accueillir les compétitions sportives – je pense à l'open de tennis, mais aussi à plusieurs étapes du tour de Wallonie.

Ce que je vous demande, c'est d'ouvrir les portes. Vous venez de le faire en procédant à un appel aux collectivités locales pour les signaleurs et les stewards. Mais vous pouvez le faire aussi par le haut, en tentant de convaincre – cela ne devrait pas être trop difficile, connaissant l'amour qu'il porte à notre beau pays et particulièrement au Sud de celui-ci – M. Prudhomme.

1.24 Question de M. André Antoine, intitulée «Manque de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au cyclocross»

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons aujourd'hui une histoire d'amour avec le cyclocross, depuis Eric De Vlaeminck jusqu'à Wout van Aert. Il y a aussi eu certains compétiteurs wallons, mais peut-être pas de la renommée de nos amis flamands, avec l'épreuve majeure de la Citadelle qui reste toujours une étape importante dans le parcours du cyclocross en Belgique. Je n'ai jamais mesuré les raisons pour lesquelles la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) n'était pas plus encline à soutenir le cyclocross et à lui donner de nouvelles perspectives.

Monsieur le Ministre-Président, face à la difficulté de soutenir et de faire rayonner le cyclocross en Wallonie, seriez-vous disposé à intervenir? Maxime Dony, le leader de la formation G-Skin – Scott MTB Team, déplorait, avant les vacances d'été, le manque d'aide et de soutien de la part des autorités pour la discipline du cyclocross, une épreuve encore à taille humaine qui permet aux spectateurs de la suivre passionnément. Que seriez-vous prêt à entreprendre pour relancer ce type d'épreuves en Wallonie? Il n'y a pas de raison que nous ne soyons pas à ces rendez-vous, comme le sont nos amis flamands.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient le VTT depuis plusieurs années, à travers l'équipe BH Wallonie MTB Team. Cette structure est directement reliée à la FCWB. La philosophie reste inchangée depuis plusieurs années: permettre aux talents francophones de se frotter au plus haut niveau au travers d'un programme international, avec l'appui d'un encadrement performant.

Aujourd'hui, la Fédération Wallonie-Bruxelles est en quelque sorte le fournisseur des équipes nationales belges de VTT. Les meilleurs juniors ou espoirs sélectionnés font partie de BH Wallonie MTB Team. En plus de la performance VTT, ils se font également remarquer en cyclocross. Ainsi, Antoine Jamin, coureur VTT junior de BH Wallonie MTB Team, a préparé sa saison de VTT en participant à

quelques cyclocross. Ses bons résultats lui ont permis d'être sélectionné pour les championnats du monde de cyclocross junior. Il y a actuellement trois sportifs sous contrat en VTT: Émeline Detilleux, Pierre de Froidmont et Martin Maes. Grâce aux subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'investissement de la FCWB, un gros travail est effectué afin de sélectionner les meilleurs jeunes pour participer au trophée des jeunes vététistes, une épreuve multidisciplinaire qui permet d'identifier les jeunes qui ont de grandes chances de se retrouver dans BH Wallonie MTB Team.

Le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est propice à la pratique du VTT. Cela se ressent dans les résultats. Globalement, 60 % du plan programme «Sport de haut niveau» alloué à la FCWB est dédié au VTT. Le cyclocross est voué à évoluer dans notre Communauté. En effet, le développement de la FCWB et du cyclisme en général passe par une pratique et une initiation sur circuit fermé. Au même titre que le VTT, le BMX ou encore le trial, le cyclocross constitue donc une aubaine. Cette approche offre un cadre sécuritaire, une pratique plus diversifiée et ludique aux jeunes, tout en assurant le développement de toutes leurs qualités. Une fois arrivé à maturité, le jeune peut ainsi choisir sa spécialité. En 2022-2023, la FCWB a bénéficié globalement d'un peu plus de 80 000 euros pour ses opérations de détection. En 2022, elle a reçu un montant complémentaire de 30 000 euros afin d'opérationnaliser son cadre de labellisation visant à soutenir la formation de jeunes. Pour le cyclocross en particulier, il revient à la FCWB de préparer un projet et de le soumettre à mon administration si d'aventure elle a besoin de moyens complémentaires. J'ai également accordé récemment une subvention au rayonnement exceptionnelle de 50 000 euros à la manche de la Coupe du monde de cyclocross qui se déroulera le 17 décembre 2023 à Namur.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je me réjouis de cette décision. C'est une bonne nouvelle, car c'est l'un des grands rendez-vous wallons – si ce n'est le grand rendez-vous wallon –, et le cadre s'y prête merveilleusement. Monsieur le Ministre-Président, vous avez beaucoup parlé du VTT, ce qui ne m'étonne pas. En effet, le président de la FCWB est très investi dans cette spécialité, y occupant des fonctions au niveau international. Dès lors, il y a une osmose entre son engagement à l'international et son implication au niveau francophone.

Par contre, le cyclocross a toujours été un peu le parent pauvre de la FCWB. Par conséquent, je tiens à attirer votre attention sur cette spécialité. Nos labourés s'y prêtent bien, cette discipline se pratique en circuit fermé et est très spectaculaire. Avec une couverture médiatique digne de ce nom, nous pourrions relancer le cyclocross, à l'instar du VTT.

1.25 Question de M. André Antoine, intitulée «Organisation des stages ADEPS durant la période des congés d'automne»

M. André Antoine (Les Engagés). – Pendant deux semaines, du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre, professeurs et élèves de la Fédération Wallonie-

Bruxelles ont eu le bonheur de profiter d'un congé allongé bienvenu. Ce fut l'occasion pour de nombreux jeunes de participer à des activités récréatives et, bien souvent, sportives. Comme à son habitude, l'ADEPS, la référence en matière de stages sportifs, a été fortement sollicitée dans ce cadre.

Monsieur le Ministre-Président, quel a été le programme de stages de l'ADEPS? Avez-vous renforcé l'offre en la matière pour rencontrer les très nombreuses attentes des parents? Quelle publicité a-t-elle été faite autour de ces stages? Disposez-vous d'ores et déjà d'un premier bilan? Comment préparez-vous le déploiement de stages sportifs programmés à l'avenir?

Depuis quelques années, l'ADEPS accorde une attention particulière à la thématique du sport pour tous, qu'il s'agisse du public scolaire, du grand public ou des personnes plus éloignées de la pratique sportive régulière, à savoir les personnes précarisées ou les personnes porteuses d'un handicap. Comment cette action est-elle développée au sein des stages ADEPS? Avec quels moyens?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Pour les vacances d'automne, les centres ADEPS ont proposé 2 256 places dont 1 987 ont trouvé preneur, et ce, dans 202 stages. Cette année, l'offre était légèrement supérieure à celle de 2022 et près de deux fois et demie supérieure à 2021 où il n'y avait qu'une seule semaine de congé.

Le succès a donc été au rendez-vous dans l'ensemble des centres, avec même des listes d'attente à Bruxelles et Louvain-la-Neuve. La limite de l'offre est dictée par les infrastructures et non par un problème d'encadrement. La promotion de l'offre ADEPS repose avant tout sur le bouche-à-oreille qui se perpétue sur les expériences réussies des stagiaires, et ce, sur plusieurs générations. Bien évidemment, l'ensemble des supports de communication de l'ADEPS sont utilisés pour diffuser l'offre, tout comme la nouvelle plateforme dédiée aux inscriptions. La construction du programme 2024 est déjà en cours et reprend les bases de 2023. Celles-ci ont rencontré les attentes des stagiaires et de leurs parents.

Enfin, les centres œuvrent pour attirer des publics éloignés d'une pratique sportive régulière, grâce entre autres à une tarification compétitive, aux réductions famille nombreuse et au développement de synergies visant à améliorer l'accueil des stagiaires. Un groupe de travail a par ailleurs été instauré avec la Ligue handisport francophone (LHF) pour organiser une collaboration d'accueil de groupes de personnes handicapées. À ce stade, des centres accueillent des enfants porteurs de handicap. Les parents sont par ailleurs encouragés à prendre directement contact avec le centre concerné pour analyser les meilleures possibilités d'accueil de leurs enfants à l'avenir.

M. André Antoine (Les Engagés). – En réalité, j'ai eu une pensée particulière pour la LHF et sa présidente Anne d'Ieteren, qui mène un combat exceptionnel depuis

de très nombreuses années. Par ailleurs, pour m'y être rendu, je mesure bien le succès des stages organisés à Louvain-la-Neuve. Pourtant, probablement que l'offre n'est pas encore suffisante. Louvain-la-Neuve est d'ailleurs le premier centre ADEPS de notre Fédération à rencontrer un réel succès.

Monsieur le Ministre-Président, je voudrais vous faire une suggestion. L'offre des transports en commun ne correspond pas toujours à l'engouement observé durant cette période particulière. En d'autres termes, on a le sentiment qu'elle est liée exclusivement ou principalement à l'offre scolaire, mais pas aux offres de stage. Cette situation pose un certain nombre de problèmes aux parents. À cet égard, votre administration et vos services pourraient-ils rencontrer les représentants de l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) et des services TEC décentralisés? Une telle rencontre aiderait à garantir une offre adéquate. En l'état, la situation s'avère pénalisante pour la fréquentation des stages organisés durant le congé d'automne.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, de M. François Bellot, intitulée «Formations d'entraîneurs par l'ADEPS», et de M. Christophe Clersy, intitulées «Coupe du monde 2034» et «Charleroi, ville hôte pour la coupe du monde féminine 2027», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h50.*